L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville, Imprimé par J. Bayon.
NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 27 FEVRIER 1836.

LISTE DES DIFFERENS CANDIDATS
Pour la prochaine administration.
(Les élections devant avoir lieu le 1er. lundi d'avril prochain.)

POUR MAIRE:
L. U. GAIENNIE.
POUR RECORDER:
JOHN CULBERTSON.
ALDERMEN:
1er. District. GUSTAVE SCHMIDT. SALOMON HIGH.
2e. District—FELIX LABATUT.
3e. District Dr. THOMAS. A. GRAILHE.
4e. District—G. PREVAL.
5e. District F. PERCY. A. LARA.
6e. District J. BERRY. J. CALDWELL.
7e. District—J. BALDWIN.
8e. District F. BUISSON. LOUIS ALLARD.

Nouvelle-Orléans, 26 février 1836.
Les membres suivans n'ont pas répondu à l'appel fait ce jour à la chambre. MM. Armand, Debuys, Dixon, Dosson, Freret, R Haile, Lawson, Milligan Ogden et Patin.
FLORIAN ROUSSEL, Secrétaire de la chambre des représentans.

CONCERT DE MM. VALIERE & NORES.
Nous rappellerons au souvenir de nos lecteurs que c'est ce soir que doit avoir lieu, à la salle de bals de M. Davis, le concert de Messieurs Vallière et Norès. Dans notre premier article au sujet de cette soirée musicale, nous avions oublié d'annoncer que M. Norès était un des bénéficiaires. Cette c'était une erreur bien involontaire de notre part, aussi nous empressons nous ici de la relever et de faire observer que ce jeune artiste a des droits à la bienveillance du public. Son talent modeste et distingué, et la complaisance qu'il a toujours mise à être utile à ses confrères toutes les fois que ses services leur étaient nécessaires, nous font espérer que les habitans de la Nouvelle-Orléans lui en tiendront bon compte aujourd'hui.
Les artistes qui doivent se faire entendre à ce concert sont: Messieurs Boucher, Gambatti, Kroll, Vallière et Nores pour la partie instrumentale, et Messieurs Heymann, Bailly, Curto et Madame Barthélémy pour le chant. Le public a eu souvent l'occasion d'admirer les talens de ces différens artistes, et si nous les nommons ici, c'est moins dans l intention de leur donner des éloges, qui seraient peut-être trop faibles, que de rappeler au souvenir de nos concitoyens qu'ils trouveront ce soir une nouvelle occasion d'aller applaudir à leur mérite. Annoncer en outre une cavatine du Pirate, qui sera exécutée sur la trompette à piston, par Gambatti; le duo et le trio de Guillaume Tell, réputés par tous les connaisseurs comme les plus beaux morceaux de musique du siècle, c'est dire assez qu'il y aura chambrée complète ce soir au concert de Messieurs Vallière et Norès.

EL CORREO ATLANTICO.
Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que Mr. O., de A Santangelo a pris des mesures pour continuer en cette ville la publication du Journal "el Correo Atlantico, ci-devant imprimé par lui à Mexico. Ce journal sera comme précédemment dévoué principalement à la politique et à la littérature. La manière habile dont les seize premiers numéros ont été conduits, nous est un sûr garant que ce Journal trouvera à la Nouvelle-Orléans un patronage certain. Il est inutile de dire ici que le Correo avait embrassé et continuera à défendre la cause du gouvernement fédéral au Mexique: il ne négligera rien de ce qui pourra tendre à la faire triompher sur tous les points de la République.
N. B. Le 17ème numéro de ce journal paraîtra lundi prochain

Dernières nouvelles de St. Augustin.
Le paquebot à vapeur John Stoney, arrivé le 16 courant à Savannah de St. Augustin y a apporté la nouvelle que les habitations Bullow et Hernandez, au Sud de St. Augustin avaient été brûlées par les Indiens et qu'il y avait bien peu sinon plus de communications entre cette ville et Picolata.
Le général Scott qui se trouvait encore à Savannah attendait l'arrivée des premiers bateaux que l'on suppose être le Dolphin, pour s'embarquer pour Picolata.

NOUVELLES D'EUROPE DE NEUF JOURS PLUS RECENTES.
Par le navire Boreas, capitaine Taylor, arrivé hier en notre port, nous recevons des nouvelles de France jusqu'au 7 janvier inclusivement, et par le paquebot le Rhone, arrivé à New-York les dates du Hâvre vont jusqu'au 9 du même mois. Nos lecteurs trouveront dans les extraits que nous donnons ci-après ce qui nous a paru du plus grand intérêt à la politique européenne Au titre commercial on verra également quel était la situation du marché du Havre aux dernières dates.
—Le Journal du Commerce de New-York du 12 nous annonce l'arrivée du navire S.-Andrew qui apporte des gazettes de Londres jusqu'au 9 inclusivement. Aucun extrait n'était donné par ce journal.
Le projet d'adresse, par la Chambre des Pairs, en réponse au discours du trône était vivement discuté dans la séance du 6. Le sort de la Pologne parait intéresser maintenant la noblesse française, et d'après la tournure que prennent: les délibérations de cette chambre il ne serait pas surprenant de voir la guerre se déclarer bientôt avec la Russie—Tout nous porte du moins à le croire, car les armemens continuent à se faire dans les principaux ports de France.
L'Angleterre fait aussi de grands préparatifs. Et les Polonais eux-mêmes encouragés sans doute par l'attitude que prennent ces deux nations, se proposent de remettre aux deux chambres une pétition dont l'objet est moins de rappeler les griefs de leur malheureuse patrie et la violence par laquelle le gouvernement russe a provoqué l'insurrection polonaise, que de faire souvenir les députés des départemens français de l'adresse qu'ils on voté le 23 août 1834, adresse dans laquelle ils ont reconnu et déclaré que l'équilibre européen était gravement compromis par l'atteinte portée à la nationalité polonaise. Les envahissements continuels de la puissance russe, l'occupation d'Erivan, du port et des côtes d'Anapa, Achalrick, Kars et Erzeroum, des défilés de l'Arménie, des bouches du Danube et de la place de Silistrie, ne doivent-ils pas être pour l'Europe un avertissement suffisant du sort qui lui est préparé par l'ambition de l'autocrate.
Il est donc de la saine politique de la France et de l'Angleterre d'arrêter les empiètemens que fait la Russie sur les Etats voisins. Et ce que ces deux royaumes devaient faire à l'époque de la première révolution de Varsovie, ils veulent l'entreprendre maintenant. Ils ont fini par comprendre qu'ils ne doivent pas consentir à ce qu'un Etat qui surpasse en surface le reste de l'Europe, incorpore à ses domaines, et comme faisant désormais et à tout jamais partie intégrante de l'empire des czars, un territoire de 2,200 miles carrés et une population de quatre millions d'habitans; ils ne veulent pas permettre non plus que ce territoire qui s'avance et fait soin en Allemagne de, vienne à la fois l'avant-garde et le quartier-général d'une armée de barbares qui menacent la civilisation d'une subvention nouvelle. Ce ne serait pas seulement consommer le sacrifice de l'héroïque nation polonaise, ce serait lâchement souscrire à l'asservissement des peuples de l'occident et du midi de l'Europe. Cette conséquence quoique paraissant éloignée aux intelligences pour qui l'avenir est fermé, est tellement grave, qu'elle ne saurait manquer de devenir, dans les parlemens de France et d'Angelterre, l'objet d'interpellations et d'observations sérieuses.

ESPAGNE.
Par les arrivages que nous avons annoncés nous avons obtenu des dates assez fraîches de la Péninsule. Rien de positif n'est encore décidé dans les affaires de cette malheureuse contrée. Cependant les nouvelles reçues confirment de jour en jour les succès de la cause du gouvernement
Les journaux de Barcelonne du 30, annoncent que Mina occupait la position de San Lorenzo del Pirens, le 23. Le mouvement de l'armée des Cristinos qui devait s'effectuer le 24 a été retardé en raison des temps affreux qu'il faisait, et du mauvais état des routes.
Une partie de l'infanterie légère était partie de Barcelone.
Un navire russe avait transporté 436 soldats du 6e. régiment des chasseurs belges appartenant à la division auxiliaire des Portugais.
Des nouvelles de Madrid du 26 sont parvenues à Paris par un courrier extraordinaire. La discussion du vote de confiance à accorder à Mendizabal continuait toujours. On disait à la bourse qu'un courrier avait apporté la nouvelle de l'adoption du projet.
L'entrevue entre le comte Almodavar et le général Cordova n'avait conduit à aucun nouveau plan. On savait seulement que M. Firmin Iriarte avait été nommé commandant des provinces de Biscaye et d'Alava; que Jauregui (el Pastor) était le commandant de Guipuzcoa. Le premier venait d'entrer à Bilbao avec 12,000 hommes, et l'autre avec 3000. Il paraissait probable qu'ils se contenteraient du commandement de quelques bataillons, jusqu'à ce que le reste du contingent fut arrivé.
Des nouvelles de Bayonne du 2 janvier annoncent que le général Cordova avait l'intention d'établir ses quartiers généraux à Pampelune, vers lequel point les forces de la Reine se concentraient, dans le but d'intercepter la colonne carliste dans sa marche sur la Catalogne. Ce mouvement induisit le général Eguia, qui était parti de Mondragon, le 29, à s'avancer avec une forte division pour faire échouer les plans de Cordova. Le général Eguia avait laissé le siège de Gustaria en pleine activité; les travaux de la mine se continuaient vigoureusement; on en attendait un résultat décisif. Les Carlistes, dans la vue de commander l'entrée de la baie ont placé 6 pièces de canon à Zumaya, petit port de mer tout près de Guetaria. La garnison avait effectué une sortie qui n'a eu aucun succès.
Des lettres reçues de Madrid annonçaient l'arrivée de la femme du gouverneur de Cuenza, en cette capitale; elle avait abandonné Cuenza, qui se trouvait alors menacée par l'approche d'une bande de Carlistes de 500 hommes d'infanterie et 400 cavaliers, sous les ordres de Serrador. La garde nationale de Siguenza fut dit-on désarmée pour avoir crié "vive don Carlos," à l'approche de Serrador.

Extrait d'une lettre datée le Havre, 6 janvier.
Les explications données par le général Jackson dans son dernier message au Congrès sur l'affaire de notre différend avec les Etats-Unis, ont été généralement trouvées satisfaisantes ici et à Paris et nous attendons journellement maintenant une déclaration qui sera faite à ce sujet par nos Chambres et après laquelle le paiement des à-comptes dûs sur les 25 millions sera de suite ordonné par notre gouvernement.

La dette entière du département des Postes sera payée au mois d'avril prochain. Il restera en caisse une balance de près de $100,000 en faveur de cette administration.

Juan Lucardo Francia a été reconnu par le Président, en qualité de vice-consul de la république orientale de l'Uruguay, pour le port de New-York.

Le brick *St Nicolus*, au moment d'appareiller pour la côte d'Afrique, a été saisi comme étant destiné à faire la traite des nègres. Le capitaine et quatre hommes de l'équipage ont été interrogés, mais leurs dépositions n'ont pas encore été publiées.

Paris, 6 Janvier.
CHAMBRE DES PAIRS.
Présidence de M. Bastard.
Séance du 6 janvier 1836.
La séance est ouverte à une heure.
La plupart des membres de la chambre sont présents; le banc des ministres est complètement garni.
M. Barthe donne lecture du projet de l'adresse au nom de la commission dont il est rapporteur.
M. le président: M. Tascher à la parole sur l'adresse qui vient d'être lue.
Mr. Tascher: La France et l'humanité, voilà les motifs qui me portent à prendre la parole. Vous comprenez que je veux pas parler de ces exilés dont l'Europe s'est émue; mes paroles trouveront de l'écho puis qu'il s'agit ici d'un peuple auquel tant d'intérêts nous attachent dont le sang s'est mêlé à notre sang sur tant de champs de batailles. M. Tascher retrace les malheurs de la Pologne, Il parle des garanties que l'Europe a sanctionnées. A-t-on respecté ces garanties? où est la nationalité de la Pologne? où est la Pologne elle-même? Des mots vides de sens ne peuvent établir son existence. Chez elle, on viole droits, liberté, foi des traités....tout; qu'est-elle maintenant? Les souvenirs de nationalité y sont réputés criminels; les vertus civiques méconnues; les fortunes à la disposition de la force; enfin, chose horrible à dire, les enfans eux-mêmes sont enlevés à leurs familles et élevés pour devenir soldats russes.
Après avoir fait un court tableau de l'envahissante Russie, l'orateur déclare qu'il aurait volontiers demandé le renvoi de l'adresse à la commission pour qu'elle y insérât quelques paroles favorables à la Pologne; quand il vient à considérer que cette Pologne expire, elle, le bouclier de l'Europe contre le géant du Nord, il pense que la chambre fera de sérieuses reflexions et appuira le renvoi à la commission.
M. de Montalembert monte à la tribune.
L'orateur reproduit les mêmes argumens que M. de Tascher; il fait le tableau de la situation actuelle de la Russie s'aggrandissant sans cesse, de la Pologne disparaissant peu à peu, et attaquée dans ses souvenirs, ses mœurs, sa religion! Il rappelle ce que la France a fait pour la Grèce, et désire qu'elle en fasse autant pour la Pologne, ou que du moins le gouvernement manifeste hautement son intérêt et excite l'Europe à défendre la nationalité polonaise. Sous l'oppression musulmane. La Grèce était moins malheureuse que ne le sont aujourd'hui les Polonais.
L'orateur termine en appuyant le renvoi à la commission.
M. de Broglie demande la parole pour rendre justice aux généreux sentiments des deux premiers orateurs, mais il pense que l'on a mal apprécié la conduite du ministère lors de la révolution polonaise en 1831.—Qu'on se retrace la position de la France, la position de l'Europe à cette époque, alors que la guerre était imminente. Si le grand jour pouvait éclairer tous les efforts que fit alors la diplomatie en faveur de la Pologne, on verrait que nul plus que le gouvernement français n'a fait pour elle alors, et on rendrait justice à l'homme illustre qui dirigeait le cabinet en 1831.—Maintenant c'est au temps à tout faire, à la force des choses qui nécessairement amènera une réaction. (Assentiment sur plusieurs bancs de la chambre.)
M. Tascher à la parole pour un fait personnel.
M. Tascher: Quand j'ai parlé en faveur de la Pologne, je n'ai nullement voulu jeter le blâme sur le grand homme dont M. de Broglie vient de rappeler le souvenir; je rends justice à sa conduite, mais j'ai voulu que la chambre témoignât plus particulièrement sa sympathie pour une nation malheureuse
M. le président: la parole est à M. Dubouchage.
M. Dubouchage: Je veux parler sur l'ensemble du projet d'adresse: si quelqu'un veut s'occuper du projet actuel, j'attendrai.
M Villemain, de sa place: Je dirai seulement quelques mots.
M. le président: Parlez.
M. Villemain: J'étais bien assuré que les nobles paroles que nous venons d'entendre dans la bouche des deux premiers orateurs qui ont occupé la tribune, provoqueraient vivement l'attention de la chambre, j'en appellerai aux paroles du roi dans un discours précédent: La nationalité polonaise ne périra point. Qu'est-elle devenue cette nationalité. Les événemens ont été plus fortes que la bienveillance de la France. Ce que nous devions à la Pologne, c'est une d'humanité et de politique. En 1815, malgré ses efforts prodigieux, la Pologne est tombée avec le grand capitaine: elle est encore tombée en 1831; il est du devoir de la France et de l'Europe de songer à elle, et de s'opposer aux envahissemens de la Russie, qui d'un seul coup a rapproché de cent lieues ses frontières du reste de l'Europe. La chambre de pairs ne peut assez songer à des considérations politiques aussi importantes.
M. Barbé de Marbois: De pareilles espérances toutes généreuses qu'elles sont, sont dangereuses depuis qu'un Valérien règne sur la Pologne. La nationalité a péri, depuis que ses efforts ont inutiles pour se relever. La France n'a jamais pu leur porter aucun secours Comment, en effet traverser une partie de l'Europe pour aller à elle. La Pologne est trop loin; les espérances pour sa régénération sont nobles, mais il est douteux qu'elles soient réhabilitables. Formons des vœux pour elle, mais ne la compromettons pas par des démarches imprudentes.
M. Dubouchage: Je m'associe de tout mon coeur aux paroles prononcées ici en faveur des Polonais; mais je reconnais la sagesse de ce que vient dire le respectable doyen de la chambre. Le ministère, et je dois le dire ici, on sait que je ne suis guère disposé à approuver ses actes; le ministère agit avec prudence, et je dois applaudir aux paroles de M. le ministre des affaires étrangères, puisqu'il nous promet que le gouvernement, s'en occupera activement dans sa diplomatie. On nous dit que des négociations sont ouvertes; elles ne doivent donc pas être entravées. (Rires sur quelques bancs de la chambre.) n'accusons pas le ministère avant que la session commence. Attendons!
Je trouve que la chambre des pairs, jusqu'à présent, a trop enregistré des lois sans en discuter l'argument; son rôle doit être plus important, car elle contient des hommes habiles en tout genre. C'est surtout les lois sur les finances que je désirerais que la discussion fût plus exacte sur la réduction du 5 pour cent, qui serait tout en faveur du pauvre, et qui permettrait l'abolition de l'impôt si onéreux sur le sel.
L'orateur appelle l'attention de la chambre sur la lacune qui règne dans sa législation, puisqu'il n'y a pas encore de loi qui règle ses attributions comme cour. Revenant ensuite sur l'adresse, il s'étonne de n'y voir aucune phrase de clémence, lorsque le calme qui règne à présent dans la nation permettrait sans nul doute, une mesure aussi avantageuse, aussi noble que l'amnistie. Puisque le gouvernement est assez fort, il peut maintenant oublier des erreurs; le pardon est le signe de la force.
M. Dubouchage trouve que les économies ne se montrent pas vite dans le budget, et que la chambre devrait porter une attention plus soutenue dans son examen. (Rires... Interruptions.)
M. Dubouchage—Il n'y a pas du tout là de quoi rire; avant tout il faut songer à la nation. J'en viens à l'expédition de Mascara. C'était pour venger une injure qu'on a brûlé cette ville mais ne devait-on pas plutôt l'occuper.... La régence doit contenir plus de troupes: si l'on veut que les colons puissent s'y établir en sécurité et se livrer à des entreprises utiles au pays. L'état d'Alger demande des améliorations.
Le président—Aucun amendement n'ayant été proposé pour l'adresse, je vais la mettre aux voix article par article, et on les adoptera provisoirement.
L'article 1er., remerciant la providence d'avoir protégé le roi dans la catastrophe du 28 juillet—Adopté.
Le 2e., faisant allusion aux lois du 9 septembre, qui ont rétabli le calme dans l'état—Adopté.
Le 3e., Admirant la prospérité et les ressources de la France, et le développement continuel de l'industrie.—Adopté.
Le 4e. s'occupe de l'expédition de Mascara, reconnaît la belle conduite des troupes françaises et de l'héritier de la couronne dans cette circonstance.—adopté.
Le 5me., félicite sa majesté de ses bonnes relations avec les puissances européennes, de l'Alliance avec l'Angleterre pour l'exécution des traités.—Adopté.
M. Tascher—Ma confiance dans le ministère m'a dispensé d'un amendement à ce sujet.
Le 6me. parle du traité de la quadruple alliance et des affaires d'Espagne, et déclare qu'il approuve la conduite du gouvernement dans cette circonstance
M. de Dreux-Brézé—Je demande la parole.
L'orateur monte à la tribune, et lit un discours assez long dans lequel il rappelle l'origine de la guerre civile en Espagne, et les divers traités conclus avec la France à différentes époques. Il représente l'Angleterre comme n'ayant favorisé la révolution espagnole que dans l'intérêt de son commerce, car c'est là son seul but et peu lui importe le reste. Ainsi à présent elle opprime l'Irlande, et abandonne la Pologne pour un traité de commerce avec Nicolas. elle tient sous sa tutelle le Portugal et elle s'immisce aux affaires d'Espagne, et toujours dans le même but. Maintenant elle y envoie des mercenaires qui vont combattre un vaillant prince qui devait régner par la loi, mais qu'un roi faible moribond dominé par une femme ambitieuse a frustré de ses droits.... (Violente interruption, murmures.)
Messieurs, en montant à cette tribune je n'étais occupé que des intérêts de la France, permettez-moi de continuer à exprimer mon opinion.
M le président—Comme il n'y a rien de personnel dans ce que dit M. Dreux-Brézé, personne n'a le droit de l'empêcher de continuer. Je dois lui laisser la parole quand MM les ministres voudront, ils répondront.
M. de Dreux-Brezé—Une intervention ténébreuse me paraît aussi funeste qu'indigne de la France; notre armée d'observation n'est qu'une dépense de plus. Si l'on voulait faire cesser l'effusion du sang, il fallait intervenir de suite, et ne pas travailler uniquement dans l'intérêt de l'Angleterre qui dans cette malheureuse guerre favorise à peu de frais son commerce, tandis que nous tuons le nôtre en dépensant beaucoup d'argent.
M. le ministre des affaires étrangères rappelle les différentes lois de succession à la couronne qui ont régné en Espagne; l'ancienne ayant été rétablie, Isabelle a succédé à Ferdinand, et le gouvernement français n'a pas hésité à la reconnaître. Un prétendant, exilé d'abord en Angleterre, vient maintenant combattre le gouvernement légitime reconnu par la France et l'Angleterre. Nous devions lui prêter secours, et c'est ce qu'a fait le gouvernement du roi.
M. le ministre termine en faisant ressortir les avantages qu'on recueillerait pour la France de la nouvelle constitution espagnole.—(Applaudissemens.)
Il est quatre heures et demie. La séance continue.

—On écrit de Porsmouth, 2 janvier:
"A en juger par les ordres reçus il y a quelques jours, dans les divers arsenaux, il parait que le gouvernement est dans l'intention de prendre une attitude maritime imposante; on ignore seulement dans quel but et contre qui ces démonstrations sont faites; il ne serait pas impossible que si la médiation de l'Angleterre, qui sera sans doute acceptée avec autant d'empressement par les Etats-Unis qu'elle l'a été par la France, venait à échouer, le gouvernement n'eût à redouter quelques circonstances critiques. Si telle n'est pas la pensée du gouvernement, n'est-on pas en droit de conclure qu'alors il songe à arrêter les aggressions continuelles de la Russie, en Orient, ou l'influence presque despotique qu'elle exerce sur la Turquie au préjudice et tous les autres états Européens. Le Bleinheim, à Sheerness, va être mis en état et le Hawke, de 74, est dirigé sur Chatam dans le même but. Le Racer, sloop de guerre, va être restauré, Ici, deux vaisseaux de ligne, le Pembroke et un autre, ont reçu l'ordre de se tenir prets à mettre en mer; et à Plymouth, même ordre a été donné à l'Implacable, au Kent, Donagel et Belle-Ile, vaisseaux de ligne; et aux frégats le Lancastre, l'Amérique, le Druide, le Stay le Melampe et la Résistance.
Hampshire Telegraph.

Paris, 7 Janvier 1836.
Avant-hier, M. de Broglie disait à quelques députés: Nous considérons aujourd'hui l'affaire des Etat-Unis comme terminée. Nous pensons que ce sera l'opinion de la chambre lors de la discussion de l'adresse.
— On assure que c'est à la sollicitation de deux membres du cabinet, que les adresses des deux chambres doivent contenir quelques mots en faveur de la Pologne.
— On écrit de Toulon, le 2 janvier, que, bien que le vent ne soit plus à la guerre, les armemens maritimes se poursuivent avec activité. On en conclut que le gouvernement est décidé à demander aux chambres, en tout état de cause, une augmentation du budget de la marine.

Londres, 6 Janvier.
— Voici la circulaire adressée à tous les membres du parlement par lord John Russel:
White-hall, 30 décembre 1835
" Monsieur,
" La réunion du parlement étant fixée au 4 février, je prends la liberté de vous prier d'assister à cette première réunion, et de vous annoncer que le plus grand empressement est nécessaire, attendu que des affaires d'une haute importance doivent être immédiatement soumises au parlement.
" J'ai l'honneur, etc. (*Times.*)

SENAT DE LA LOUISIANE.
Vendredi, 26 fév.
Le bill autorisant le Gouverneur à distribuer des armes tirées des arsenaux des Etats-Unis, à la milice qui forme la garnison de Baton Rouge, subit sa 2e. et 3e. lecture est adopté.
La resolution relative à l'introduction des bills en l'une ou l'autre chambre, subit sa 2e. lecture.
M Hoa présente un bill pour incorporer une société à l'effet de venir au secours des veuves sans appui et des femmes indigentes.
Lu pour la première fois.
M. Landry annonce qu'il présentera un bill pour permettre à Mr. L. Rebré de disposer de ses propriétés par la voie d'une loterie.
Le bill pour l'incorporation de la compagnie du lac Providence et du chemin à coulisses de la rivière Rouge, subit sa seconde lecture et passe.
Le bill pour diviser la paroisse Plaquemines en sections électorales, est, sur motion de M. Morancy, amendé de manière à comprendre des sections additionnelles dans la paroisse de Concordia.
M Dupré presente un bill pour limiter les pouvoirs du jury de police dans la paroisse St Landry, de manière à ce qu'il ne puisse imposer aucune taxe excédant 80 pour cent des taxes de l'Etat.
Le Sénat suspend l'action de son réglement et adopte le projet
Le Sénat prend en considération la résolution pour autoriser le bibliothécaire à faire transporter la bibliothèque dans l'ancienne salle de la Chambre des Représentans.
M. Moore présente un bill pour remplacer cette résolution. Le Gouverneur est autorisé à faire préparer cette salle pour le Sénat, qui cèderait celle qu'il occupe à la bibliothèque de l'Etat.
La discussion de ce projet est ajournée.
Le bill venu de la Chambre pour établir deux sections additionnelles pour les élections de la paroisse St. Martin est amendé par M. Brownson et adopté.
Le bill pour amender les divers actes d'incorporation de la compagnie du rail-road de la Nouvelle Orléans et Nashville, passe à une seconde lecture.
La 1ère section autorise le trésorier à souscrire au nom de l'Etat pour $300,000 au capital de ladite compagnie.
M. Cuny expose les immenses avantages du railroad projeté. La somme demandée à l'Etat n'est pas considérable, si on la compare aux résultats que cette entreprise doit produire.
M. Moore s'oppose avec force à l'adoption de cette section. Déjà la loi de l'Etat est engagée pour une somme de plus de 16 millions, pourquoi veut-on aujourd'hui réclamer encore $300 pour un rail-road qui n'est pas encore commencé, et qui doit traverser un pays désert. Que les spéculateurs qui doivent en retirer des bénéfices y consacrent leur fortune et leur crédit. L'Etat bientôt ne pourra plus pourvoir au remboursement des obligations que contracte la Législature.
M. Labauve propose le rejet de la section. Cette motion étant appuyée et mise aux voix. Mrs. Brownson, Dupré, Johnson, Labauve, Lewis, Landry, Moore, Morancy, Reid et Tête votent pour—Messieurs Cuny, Hoa, Labranche et Lacoste, contre—9 voix contre quatre.
La 1ère section étant rejetée, les 2me., 3me et 4me. partagent le même sort.
La 5e. section annulait la clause de la charte par la quelle la compagnie était dissoute, dans le cas où la Législature de Mississippi ne l'incorporerait pas dans le delai d'un an, adopté.
La suivante autorisait la compagnie à recevoir les fonds des actionnaires, lors même que la Législature de Mississippi n'aurait pas encore sanctionné la charte, et à jouir des privilèges qu'elle leur accordait.
Mr. Moore propose le rejet de cette section. La compagnie ne devait commencer ses travaux qu'après avoir obtenu d'être incorporée par les Législatures de Mississippi et Tennessee. Aujourd'hui elle demande au Sénat de sanctionner ses opérations dans la Louisiane seule, sachant qu'elle n'obtiendra pas consentement du Mississippi et la route qu'elle s'est tracée.—Un privilege exclusif lui est accordé, sur 15 milles de chaque côté de la route, et elle veut obtenir la confirmation pour controler tous les projets d'améliorations dans la Floride et dans le district qu'il représente.
M. Hoa expose que la compagnie désire commencer ses travaux dans la Louisiane et construire d'abord cette partie du Rail-Road. Malgré l'opposition qui s'est élevée dans le Mississippi, cependant on espère avec raison que la Législature ratifiera la charte de la Compagnie. On a parlé d'autres projets; en quoi cette entreprise les génerait-elle? N'a-t-elle pas été incorporée avant ces autres et ne présente-t-elle pas des avantages immenses pour l'Etat que celles-ci ne peuvent contrebalancer? L'honorable Sénateur termine en disant qu'il a l'espoir que le Sénat adoptera la section.
Mr. Johnson propose d'ajourner la discussion afin d'examiner si la compagnie n'entrerai pas en collision avec les autres routes en rail-rouds dont a passé le Sénateur de Ste. Hélène, adopté.
Mr. Cuny propose de porter ce bill à l'ordre spécial du jour pour le lendemain, adopté.
La résolution pour accorder un congé au colonel Smith, pendant la campagne de la Floride est adoptée.
L'acte pour étendre la juridiction de la cour de cité de Lafayette est lu une seconde et troisième fois, et est adopté.
Le bill pour autoriser l organisation d'une force armée locale, dans les villes de l'Etat, est lu une seconde fois.
Sur motion de Mr Johnson, une section y est ajoutée pour donner 4 aides-de-camp au major général de la 3e. division militaire des milices de l'Etat.
Le bill est adopté avec cet amendement.
Le bill pour incorporer la compagnie d'Assurances de l'Union, subit une seconde lecture, section par section.
Mr. Cuny présente des sections additionnelles pour incorporer la compagnie d'assurances de la rivière-rouge, elles sont adoptées.
Le bill amendé est adopté.
Le sénat s'ajourne à lundi prochain.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EXPEDIES.
Navire Arkansas, Dennis, New-York, Bogiet & Hawthorn.
Navire Neva, Perkins, de Boston, Harrod & Qnarles.
Goëlette Emperor, Arnoux, Tampico, F. Cougot.
Goëlette Oneko, Nicherson, Madeira, Buchanan & Hugan.
Goëlette Geo. W. Morris, Cox, Tuspan, A. Gavanac.
Goëlette Corolla, Davis, Matagorda, W. Bryan.
Goëlette Invincible, Brown, Texas, W. Bryan.
ARRIVES.
Bateau de remorque Shark, Thomas, des Passes, avec le navire Calcutta et une goëlette.
Bateau de remorque Lion, Humbbell, des Passes, Navire Boreas, Taylor, du Hâvre, parti le 9 janvier, un chargement assorti à Chabert & Schreiber, Garnier & Albert; J. Barrow; S. O. Sassinot; J A. Merle & Co; A. Pays & Co; M de Lizardi & Co.
Passagers—J. Anoni et mille Hocae, un à l'entrepont.
Navire Lagrange, Patten, du Hâvre, parti le 2 de janvier
Navire Calcutta, Meyberg, de Rio Janeiro.
Brick Deleyte Espinola, de Campêche.
Brick Dimon, Sherwood, de Charleston.
Goël Pacific, Fessenden, de la Baie de Vermillion.
Bateau Franklin, Havens, de Franklin.
Bateau à vapeur Levant, Parker, de Natchitoches.
Bateau à vapeur Far West, Fox, de Louisville
Bateau à vapeur Shakspeare, Longcope, de Vicksburg.
Bat à vap Michigan, Twiched, d'Alton, Missouri.
Bateau à vap Kentuckian, Dawson, de Louisville.
MEMORANDA.
Le navire Natchez devait partir du Hâvre pour ce port, le 15 janvier. Le navire Flora, arrivé au Hâvre, était parti de Charleston, et non de ce port, comme il a été annoncé par erreur, par les journaux du nord.

OFFICIEL.
DOUZIEME LEGISLATURE—2me. SESSION.
JOURNAL DU SENAT.
Mardi, 23 février.
La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.
L'appel de la chambre ayant été fait, il a paru que Mrs Debuys, Dixon, Milligan, Patin, Patten, n'avaient pas répondu à leurs noms.
Sur motion de M. Wilson, ordonne que M. Winn soit dispensé d'assister à la séance d'aujourd'hui pour cause de maladie.
Sur motion de M. Winn, ordonné qu'il soit dispensé de toute considération ultérieure du mémoire de la ville de St-Francisville.
M. Wilson a présenté une pétition des habitans de la paroisse des Rapides.
Sur motion, ordonné que ladite pétition soit referée au comité des propositions et griefs.
M. Brown a presenté une pétition d'un grand nombre d'habitans d'Est Feliciana.
Sur motion, ordonné que ladite pétition soit referée à un comité spécial de trois membres.
L'orateur a nommé Mrs. Brown, Lewis et Barrow, membres dudit comité.
M. Breed a presenté la resolution suivante:
"Résolu que la résolution des deux chambres fixant l'ajournement *sine die* de la législature au lundi 7 du mois prochain est et demeure suspendue jusqu'au—jour du —— 1836.
Cette résolution a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lue une seconde fois.
M. Penn, au nom du comité réuni auquel avaient été referés les comptes annuels du trésorier de l'état a présenté son rapport.
Sur motion, ordonné que ce rapport soit déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la chambre.
M. Barrow, au nom du comité réuni chargé d'examiner les affaires de la banque de Carrollton, a présenté un rapport.
Sur motion, ordonné que la chambre se dispense de la lecture de ce rapport et qu'il soit imprimé.
Le même membre, au nom du comité judiciaire auquel avait été referé le bill intitulé:
"Acte pour venir au secours de l'honorable J H Overton, ex-juge du 7me district judiciaire,
A présenté de nouveau le même bill.
M. Patin, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a presenté le bill intitulé:
"Acte pour punir les crimes et délits commis sur la rivière Mississipi.
Ce bill ayant subi sa première lecture, sur motion, la chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la seconde lecture et à la considération dudit bill.
Les diverses sections ayant été adoptées, ordonné que ledit bill passe et soit intitulé:
"Acte pour expliquer la juridiction des cours de paroisse dans cet état et pour d'autres objets.
Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.
Sur motion de M. Barrow, ordonné que le bill intitulé:
"Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer les souscripteurs à la compagnie de la banque et du canal de la Nouvelle-Orléans, soit fixé à l'ordre spécial du jour pour lundi prochain, 29 du courant.
Sur motion, et après dispensation des règles, la chambre a pris en considération le bill venant du sénat, et intitulé:
"Acte pour amender les lois relatives à la cour des preuves, dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets.
Les diverses sections ayant été adoptées, ensemble avec une section additionnelle,
Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.
Le greffier a été chargé d'en informer le sénat et de demander son concours à la section additionnelle de la chambre.
Sur motion et après dispensation des règles, la chambre a procédé à la considération du bill intitulé:
"Acte pour venir au secours de D. Devall.
Sur motion, la chambre s'est formée en comité général pour s'occuper dudit bill.
M. Augustin été appelé au fauteuil.
Après quelques instans, le comité général s'est levé, et M. Augustin a rapporté que ledit comité avait eu sous considération le susdit bill et en avait adopté une section.
Sur l'adoption de ladite section, l'appel nominal a été demandé.
Et il a paru que Mrs. Armand, Barrow, Brashear, Brown, Davidson, Debuys, Davenport, Freret, Lambremont, Ory, Patin, Patten, Penn et Sparks, avaient voté dans l'affirmative.—14 oui.
Et que Mrs. Augustin, Bernard, Breaux, Breed, Couvillon, Dosson, Ducros, Guillet, Haile, Labatut, Lewis, McAllister, Marigny, Montégut, Sibley, A B Thibodeaux et Wilson, avaient voté dans la négative.—17 non.
En conséquence, cette section a été rejetée.
Sur motion, ordonné que ledit bill soit rejeté.
Sur motion, et après dispensation des règles, M. Brashear a présenté un bill intitulé:
"Acte supplémentaire à l'acte pourvoyant à l'achat d'un certain nombre de nègres pour l'Etat, lesquels devront être employés aux améliorations intérieures, et pour d'autres objets.
Ce bill ayant subi sa première lecture, la chambre s'est dispensée de nouveau de ses règles et a procédé à sa seconde lecture et à sa considération.
Sur motion, ordonné que ledit bill soit adopté.
Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.
Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.
Sur motion de M. Lewis, la chambre a procédé à la considération, section par section du bill intitulé:
"Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la ville de Washington, dans la paroisse de St-Landry, approuvé le 31 mars 1835."
Les diverses sections ayant été adoptées,
Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.
Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.
Un message est venu du senat, par M. Davis, son secrétaire, demandant le concours de la chambre aux bills suivans:
"Acte relatif à la ville de Lafayette et au jury de police de la paroisse Jefferson.
"Acte pour amender le code de procédures et le code civil
'Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Livingston.
"Acte supplementaire aux divers actes relatifs aux écoles publiques de la Nouvelle-Orléans.
Et "Acte supplémentaire à l'acte intitulé: Acte pour empêcher d'une manière plus efficace les esclaves d'obtenir des liqueurs spiritueuses sans le consentement de leurs maîtres, approuvé le 2 avril 1832.
Ces bills ont subi leur première lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une seconde fois
Par le même message, le concours de la chambre est demandé a une resolution par laquelle l'avocat-général est invité à donner son opinion concernant le refus fait par la banque du commerce de laisser examiner ses affaires par la législature.
Sur motion, ordonné que ladite resolution soit adoptée.
Le greffier a été chargé d'en informer le senat.
Par le même message, la chambre a été informée que le sénat a donné son concours aux bills suivans:
"Acte pour changer le siège de la justice dans la paroisse de Claiborne, et pour d'autres objets.
"Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie des améliorations de la Nouvelle-Orléans.
Et à la "Resolution concernant Thomas Carry, rapporteur des décisions de la cour suprême.
Par le même message, la chambre a été informée que le sénat a également donné son concours, avec une transposition dans l'ordre de deux sections, au bill intitulé:
"Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la compagnie de la banque et du gaz de la Nouvelle-Orléans.
La chambre a été de plus informée que le senat a donné son concours avec des amendemens au bill intitulé:
"Acte pour changer l'époque à laquelle sont nommés les assesseurs des taxes d'état, dans et pour la paroisse de St-Landry.
Et à la "Resolution autorisant le gouverneur à payer les dépenses des volontaires sous les ordres du colonel Léonard.
Le concours de la chambre est demandé auxdits amendemens.
Sur motion, ordonné que les amendemens du sénat soient adoptés.
Le greffier a été chargé d'en informer ce corps.
Par un autre message du senat, le concours de la chambre est demandé au bill intitulé:
"Acte pour venir au secours de J. et F. Harris, sourds et muets.
Ce bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.
Par le même message, la chambre a été informée que le sénat a donné son concours à la résolution nommant un comité réuni pour visiter le collége de Jefferson, ainsi qu'à celle nommant un comité réuni pour examiner les affaires de la banque des commerçans et des artisans de la Nouvelle-Orléans
MM. Brownson et Bossier sont nommés membres du premier comité, et Mrs. Reid et Johnson du second.
Un message a été reçu du gouverneur, par M. Forstall, son secrétaire privé, informant la chambre que le gouverneur avait signé et approuvé, ce jour le bill intitulé:
"Acte pour fixer l'ordre dans lequel les juges des 5e, 6e et 7e districts siègeront réciproquement dans lesdits districts.
Un message est venu du sénat, par M. Davis, son secretaire, informant la chambre que le sénat a donné son concours avec des amendemens au bill intitulé
"Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, et pour d'autres objets. approuvé le 1er avril 1834.
Le concours de la chambre est demandé auxdits amendemens,
La chambre s'est occupée de ces amendemens et les a adoptés avec des sous-amendemens.
Le greffier a été chargé d'en informer le senat et de demander son concours aux sous-amendemens de la chambre.
Par un autre message du sénat, la chambre a été informée que le senat a donné son concours aux amendemens de la chambre au bill intitulé:
"Acte pour amender les lois relatives à la cour des preuves, dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans,
Par le même message, le concours de la chambre est demandé au bill intitulé
"Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pourvoyant au nétoiement et au dessèchement des marais et des cyprières, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ses faubourgs incorporés et le lac Pontchartrain, approuvé le 19 mars 1835.
Ce bill a subi sa 1re lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.
La chambre a été informée que le sénat a donné son concours aux bills suivans:
"Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de la rivière Rouge.
"Acte pour accorder des pouvoirs ultérieurs au bureau de police de la ville des Opelousas.
"Acte pour amender l'acte intitulé: Acte pourvoyant au paiement des loyers des diverses cours de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 5 mars 1819.
M. Delachaise, au nom du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlées deux résolutions: la première concernant l'invitation faite à nos sénateurs et à nos représentans au congrès, de faire tous leurs efforts pour obtenir une appropriation pour le nettoiement de certain canal.
Et l'autre relative aux habitans qui se sont établis sur des terres qui leur appartiennent en vertu de titres espagnols.
L'orateur a signé lesdites résolutions, et le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du senat.
Un message du senat, par M. Davis, son secretaire, informant la chambre que le senat a donné son concours aux amendemens faits par la chambre aux amendemens du senat au bill intitulé:
"Acte pour amender l'acte intitulé: acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Carrollton et de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er avril 1835.
ORDRE DU JOUR.
La chambre s'est occupée de la résolution pour empêcher l'introduction des bills après le 22 du courant.
Cette resolution a subi un amendement et a été adoptée.
Le greffier a été chargé d'y demander le concours du senat.
Les bills suivans ont subi leur 2me lecture, et ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois.
"Acte pour incorporer la compagnie de la banque et des améliorations intérieures de Madisonville.
"Acte pourvoyant à la fermeture du bayou d'Argent dans la paroisse de Concordia.
"Acte pour organiser une compagnie de volontaires artilleurs à Donaldsonville.
Sur motion, la chambre s'est occupée du bill venant du sénat et intitulé:
"Acte supplémentaire à l'acte intitulé: Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain. approuvé le 26 janvier 1831.
Sur motion, ordonné que ce bill soit déposé sur le bureau, sujet à l'appel de la chambre.
La chambre s'est occupée de nouveau du bill intitulé
"Acte pour étendre la juridiction de la cour de paroisse de la paroisse Plaquemines, et pour d'autres objets.
M. Milligan a présenté la section additionnelle suivante:
Sec. 10 Qu'outre les pouvoirs qui sont par le présent acte, accordés au juge de ladite paroisse, il aura, avec le concours de 12 personnes du voisinage dûment qualifiées pour servir de jurés, juridiction spéciale, pourra prendre connaissance et sera habile à juger tous les cas d'assaut et batterie qui se commettront dans les limites de ladite paroisse, et sur conviction, pourra punir les personnes commettant lesdits délits, par l'amende ou l'emprisonnement, ou par tous deux, conformement à la loi.
M. Lewis a fait la motion de rejeter cette section et a demandé l'appel nominal.
D'où il a paru que Mrs. Barrow, Bernard, Brashear, Braux, Breed, Brown, Couvillon, Lewis, McAllister, Patten, Penn, Sibley, Sparks, Thibodeaux et Wilson, avaient voté dans l'affirmative.—15 oui.
Et que Mrs. Augustin, Delachaise, Davenport, Dosson, Freret, Haile, Lambremont, Marigny, Milligan, Montégut, Ory et Patin, avaient voté dans la négative.—12 non.
En conséquence, cette section a été rejetée.
Les diverses autres sections dudit bill ayant été adoptées,
Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.
Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.
Sur motion de M. Lewis, la chambre s'est occupée du bill intitulé:
"Acte pourvoyant d'une manière plus efficace à la poursuite des délits et pour d'autres objets,
Sur motion, la chambre s'est formée en comité général pour prendre en consideration la seconde section dudit bill.
M. Sparks a été appelé au fauteuil
Après quelques instans, sur motion, le comité général s'est levé, et M. Sparks a rapporté que ledit comité s'était occupé de la susdite section et avait fait quelques progrès
La chambre a pris en consideration ladite section.
Pendant la discussion, la chambre s'est ajournée à demain, à dix heures du matin.

COMMERCIAL.
Nouvelle-Orleans, 26 Fév. 1836.
VENTE D'ACTIONS.

20	actions	Banque de la Cité	$111¼
200	dito	Artisans	54½
40	dito	dito	54½
500	dito	Carrollton	28
500	dito	dito délivrée 15 jours	29

COTON

124	balles	Mississippi	16¼ cts.
609	do.	do	16
20	do.	Louisiane	17½
200	do	do	18
150	do	do	16½
1103			

MARCHE DU HAVRE.
7 janvier 1836.
Café.—Les ventes de café ne valent point la peine d'être mentionnées. Nous n'avons cependant aucun changement dans nos quotes qui se soutiennent toujours fermes. Nous devons rapporter:

20 barils Rio nour.	(Droit 52½)	72½
50 sacs bon ord. S. Dem:	(do.)	70
90 do Laguira droit payés.		1f. 13½
57 baril's Guadel. endom. do		1 37 à 1 48

Les importations s'élèvent à 1604 sacs 34 boucauds de New-York, 57 barils Rio Janeiro et Martinique et 329 sacs de la côte. Existences au 1er. janvier 1196 futs 16477 sacs pesant en tout 2,165,400.
Cotons.—Ce lainage n'a éprouvé qu'une demande limitée pendant les 8 derniers jours, et nos prix pour les cotons E. U. à courtes et longues soies ont subi une baisse de 2 à 3 centimes suivant les qualités.
Les ventes s'élèvent à 1634 balles savoir: 375 Louisiane de 123 à 160f; 569 Uplands nouveau de 124 à 136f 354 Upland et Tenessee vieux de 90 à 111f; et 306 Bahia à 125f. Le tout droits payés.
D'autre part les arrivages sont de 4406 Etats-Unis.

Existences au 31 déc. 1835.	19020	6 dont 12533 E. U.
Arrivages jusqu'au 6.	4406	4406
	23136	16939
Ventes jusqu'au 6	1633	1332
Existences au 6 janvier.	21783	15607
Prix courant.	Acquittés.	Entrepôt.
Upland.	92 à 1,37	81 à 1 36
Alaba. et Ten.	90 à 1,36	79 à 1 25
Mobile.	95 à 1,50	84 à 1 39
Louisiane.	1 à 1,60	89 à 1 49
Sea-Island.	2 50 à 4,50	point.
Fernambouc.	1 30 à 1,70	1 19 à 1 59
Bahia.	1 20 à 1,60	1 09 à 1 49
St. Domingue.	1 22 à 1,30	1 11 à 1,19

Mar. Car. Surat et Bengal point.

Ventes de coton le 6.

			ACQ. F. C.
45	balles	Louisiane,	160
29	"	ditto	150
15	"	Géorgie C S,	135
25	"	ditto	132 50
250	"	ditto liv. N. Orleans,	132 50
61	"	ditto liv. Minerve	132 50
27	"	ditto	130
38	"	Mobile vieux	111

490 balles.
☞Pour les ventes à Liverpool, voyez la partie anglaise

POUR TAMPICO, Passage seulement.—La belle goëlette fine voilière WATERWICH, capitaine Manson, partira dans quelques jours pour ce port. Elle peut recevoir encore plusieurs passagers, ayant de très beaux emménagemens. S'adresser à bord au capitaine, ou à
27 fev—6 JOHN A MERLE & Co.

A FRETER.—Pour un port du nord de l'Europe, ou de la Méditerranée.—Le beau brick lubeckois FLORA, capitaine Shrein, du port de 183 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face le poteau no. 50, ou à
27 fev LATASTE & BRULATOUR.

POUR MATAGORDA.—La goëlette fine voilière WILLIAM & FRANCIS, capitaine Watts, doublée et chevillée en cuivre, est maintenant prête à recevoir son chargement, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
WM. BRYAN,
27 fev no 36, Vieille Levée.

POUR MATAMOROS.—La goëlette NEW CASTLE, partira positivement dimanche prochain, et peut encore recevoir 5 ou 6 passagers. Pour le passage s'adresser au capitaine à bord, ou à 27 fev R. GRONING & Co

POUR TAMPICO.—Le brick mexicain DELEYSE, capitaine Espinola, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage. S'adresser à bord ou à
27 fev J. PRATS & FILS.

A LOUER OU A FRETER.—Le superbe brick A1, doublé, cloué et chevillé en cuivre, MADRID, capitaine Tatam, pouvant porter environ 1800 barils et prêt à mettre en mer. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à (25 fev) R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE.—Le beau brick espagnol SAN ROMAN, capitaine Salva, partira positivement, Samedi prochain, 27 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à MATEO FIOL,
26 fev—2 no. 83, rue Bienville.

AVIS des exécuteurs testamentaires.—Les personnes qui ont des réclamations échues ou non, contre la succession de feu A. S. L. Brooks, décédé en cette ville, le 2 du courant sont priées de vouloir bien se faire connaitre et présenter le tableau de leurs créances avec leurs titres à l'appui, au soussigné; les personnes qui doivent à ladite succession sont priées de vouloir bien régler leurs comptes le plutôt possible pour éviter les frais de justice.
JOHN CULBERTSON,
27 fev—6 Avocat, rue Ste. Anne No. 59.

COMPAGNIE du Chemin à Coulisses de l'Atchafalaya et de la Banque.—Nouvelle-Orléans, 26 février 1836—A une assemblée des directeurs de cette institution, Joshua Baldwin, a été élu président, et R. G. Dixon, caissier.
Cette institution est en opérations actives et prête à recevoir des dépôts &c, rue du Camp, no. 39.
W. H. RONDEAU,
27 fev—1 secrétaire.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.—Les livres de transfert pour les actions de cette institution seront fermés du 12 au 16 mars prochain, six jours avant l'élection des directeurs par les actionnaires. JOSEPH SAUL,
27 fev caissier.

LE soussigné offre en vente la maison qu'il habite dans la rue Julia, après celle du Camp. Cette maison fait partie de celles qui ont été construites par la compagnie des bâtimens.
Pour les conditions, s'adresser au no. 65, rue Gravier. (27 fev—5) J. OGDEN,

TOILE A DRAP.—150 pièces toile écrue et blanche à drap, tous nouvellement reçues et à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
27 fev no. 19, rue Chartres.

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie, à vendre par (11 janv) M. DE LIZARDI & Co

THEATRE D'ORLEANS.
DIMANCHE 28 FEVRIER 1836.
Thérese ou l'Orpheline de Genève.
Drame en trois actes, par M. Ducange.
L'HOMME AU MASQUE DE FER,
Drame en 5 actes et 7 tableaux, du Théâtre Royal de l'Odéon, par MM. Arnould et V. Fournier.
Suivi par la première représentation de
MA FEMME ET MON PARAPLUIE,
Vaudeville nouveau en un acte, des Variétés, par M. Laurencin.
Acteurs.—Messrs. St Amand, Victorin, Auguste, Delcroix et Adeline.

SALLE D'ORLEANS.
GRAND CONCERT, VOCAL ET INSTRUMENTAL,
SUIVI D'UN
BAL PARÉ.
BENEFICE DE MESSIEURS
VALLIERE & NORES,
Samedi 27 Février dans la Salle de Davis.
PROGRAMME.
PREMIERE PARTIE.
1o Ouverture de Sémiramide, exécutée par Messrs. les artistes du Théâtre d'Orléans.
2o. Duo de Guillaume Tell, musique de Rosini, chanté par Messrs. Heymann et Bailly.
3o. Air varié pour le violoncelle, exécuté par M. Alfred Boucher.
4o. Nocturne chanté par Mme. Barthélemi et M. Heymann.
5o Cavatine du Pirate, musique de Bellini, exécuté sur la trompette à piston par M. Gambati.
DEUXIEME PARTIE.
6o. Air varié pour le piano, par M Hertz, exécuté par M. Norès.
7o. Ariette du Barbier de Séville, chanté par Mme. Barthélemi.
8o. Thème Suisse, de Mme. Malibran, varié pour la clarinette. par Brebpsent, exécuté par M. F. Kroll.
9o. Trio de Guillaume Tell, musique de Rosini, chanté par Messrs. Heymann, Curto et Bailly.
10o. A la demande de plusieurs personnes, la Savoyarde, varié pour le hautbois et exécutée par M. Vallière.
N. B.—Le piano sera tenu par M. J. Norès
☞Prix d'entrée.......................$1 50 cts
Enfans moitié prix.
On pourra se procurer des billets d'avance chez Messrs. Johns, rue de Chartres, Benoit, rue Royale, Norès, encoignure des rues Remparts et St. Anne, et chez M. Davis.
On commencera à 7 heures. 24 fev—3

Théâtre de la rue St. Charles.
Quatrième soirée de l'engagement de
M. Cooper.
CE SOIR on représentera à ce théâtre, la tragédie intitulée:
THE GAMESTER.
Beverly, M. Cooper.
Stukely, Pearson.
Mme. Beverly, Mlle. Phillips.
Dans le courant de la soirée, on entendra deux grandes ouvertures.
Le spectacle sera terminé par la pièce de
THE LOAN OF A LOVER.
Pour les caractères voir les petites affiches.

Liste des personnes composant la troupe de l'Opéra Italien.
Signora Adelaide Pedrotti, Prima Donna,
" Lorenza Marozzi, Autre Prima Donna,
" Enrichetta Salvioni, } 2de. Prima Donna's,
" Luigia Thielemann, }
Signor G. B. Montresor, Premier Tenor,
" Luigi Ravaglia, Comique do.
" Francesco Sapignoli, Second Tenor,
" Antonio De Rosa, Premier Contralto Basse,
" Tomaso Manetti, Seconde Bass,
" S. Thiel Mann, Autre Seconde Basse,
" Cleofe Marozzi, Souffleur.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le 16 février, jugement a été rendu par cette cour, dans l'affaire de Marie Arsène Belaune contre Pierre A. Marchand son mari, dans les termes qui suivent, savoir: No. 8,338—Marie Arsène Belaune contre Pierre A. Marchand, son mari.—Sur motion de A. Morphy, défendeur d'office de la demanderesse et en exhibant à la cour le rapport donné dans cette affaire par le shérif, la cour, satisfaite que les trois sommations pour avertir le défendeur de retourner au domicile conjugal, ainsi que le jugement du 7 novembre 1835, enjoignant au défendeur de retourner au dit domicile conjugal, ont été régulièrement servis conformément à la loi, entre les mains de l'avocat nommé par la cour, pour représenter le dit défendeur et que le dit défendeur a négligé d'y obtempérer. Il est ordonné, adjugé et décrété, qu'un jugement de séparation de lit et de table entre la demanderesse et le défendeur soit rendu en faveur de la demanderesse, sur le motif d'abandon et que le dit défendeur ait à payé les frais.
22 février 1836.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enrégistré au dossier C. page 129.
En témoignage de quoi, j'ai signé de ma main les présentes et j'ai apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'année de Notre Seigneur, 1836, et la 60me. de l'Indépendance des Etats-Unis
27 fev—3 P. A. GUYOL, greffier.

COUR DES PREUVES.—Paroisse de Jefferson.—Succession de Bernard Coffey.—En vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves de la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le trentième jour du mois de mars prochain, à la Bourse de Hewlett à la Nlle-Orléans, à midi, les propriétés suivantes formant partie de la succession de Bernard Coffey, décédé.
ESCLAVES.
Black Ann, négresse âgée de trente deux ans, et ses deux enfans Sylvia de 5 ans et Dick de 3 ans.
Ellen, jeune mulâtresse, âgée de quinze ans,
Kett, do do. dô. de treize ans.
Sue, de onze ans.
PROPRIETES FONCIERES.
Un lot de terre situé dans le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désigné sur le plan dudit faubourg, par le no. 4, dans l'ilet no. 11, ayant mesure française, soixante pieds sur la rue Chippewa, entre les rues Joséphine et le chemin St. André, sur cent quarante neuf pieds dix pouces et demi de profondeur, borné d un côté par le no. 3, et de l'autre par les lots cinq et six et partie du no 7 et dans la profondeur par le lot no. 10.
Conditions: Les esclaves payables moitié comptant, et la balance à un crédit de six mois du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesdits esclaves seront aux risques de l'acquéreur du moment de l'adjudication, mais ne seront délivrés que lorsque les billets auront été fournis.
Le lot de terre, un quart comptant et la balance en trois paiemens égaux et un crédit de 6, 12 et 18 mois du jour de la vente payable également en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs.
Paroisse de Jefferson, le 27 fev. 1836
27 fev F. DUGUE, juge.

COUR DES PREUVES.—Paroisse de Jefferson.—Mardi, le vingt neuf mars prochain, à midi, conformément à un décret de la cour des preuves dans la paroisse Jefferson, je procéderai à vendre à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans la ville de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, formant partie de la succession de Pierre Ambroise Cuvillier, décédé, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Plaisance, en cette paroisse, à un mille et demi environ, audessus de la Nouvelle Orléans, et désigné sur le plan dudit, faubourg, comme le lot no. 41, mesurant 180 pieds de face 140 de profondeur.
Conditions. Le prix de l'adjudication sera payable en deux échéances égales à un an et l'autre à deux ans du jour de la vente.
L'acquéreur devra fournir ses billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
27 fev F. DUGUE, juge.

PAROISSE JEFFERSON.—Succession de Jesses N. Holmes.—Conformément à un décret de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, Jeudi prochain, à 10 heures du matin, sur les lieux, rue Tchoupitoulas, entre les rues Felicité et Ste. Marie, faubourg des Religieuses, les articles suivants dépendant de la succession de Jesse N. Holmes, savoir:
75 paquets de coutellerie, 90 tarières, des limes, des haches, des scies et quantité d'autres objets formant le fond d'un magasin de fer.
Conditions, comptant.
Paroisse Jefferson, 27 février 1836.
27 fev DUGUE, juge

COUR DES PREUVES.—Les Président, Directeurs & Co. de la Banque de la Louisiane vs. Mde. Lucinda Adams et les héritiers de Jos. Adams—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. cour des preuves pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville le mercredi 30 mars prochain, à une heure de relevée:
1°. Un lot de terre situé en cette paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le numéro cinq de l'ilet no. 12, entre les rues du Canal, Marais, Tremé et Jackson, mesurant soixante pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent vingt pieds entre deux lignes parallèles, mesure française, ensemble la maison de maître qui s'y trouve, ainsi que tous les autres édifices et améliorations sur ledit terrain.
2°. Un certain lot de terre situé entre cette ville et le faubourg Ste. Marie, désigné par le no. quatre dans l'ilet no. 14 sur un plan fait pour la corporation de cette ville par Jos Pilié, voyer, à la date du six février 1819, et annexé à un acte en l'office de Félix de Armas, notaire, du même mois, ledit lot formant l'encoignure des rues Jackson et des Marais et mesurant au pied français, soixante pieds de face à la rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue des Marais.
3o. La moitié indivise d'une portion de terre dans le faubourg Lafayette, désigné par le no. quinze, ayant deux cent soixante et dix sept pieds de face à la rue Jackson et s'étendant dans la profondeur jusqu'aux terrains appartenant à Louis Foucher, sur la ligne des quelles elle mesure deux cent soixante dix sept pieds quatre pouces, bornée en haut par le lot no. quatorze, sur la ligne qu'elle mesure cinq cent soixante trois pds cinq pouces cinq lignes et 3-5, en bas par le lot no. dix huit sur la ligne duquel elle mesure cinq cent soixante pieds neuf pouces, huit lignes et 4-5 Conditions—comptant. 27fev FRED. BUISSON, shérif.

INDIENNES A LA MODE.—10 caisses indiennes à riches dessins; 6 dito à des prix très bas, dito en débarquement et à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
26 fev rue de Chartres, no 19.

VENTES A L'ENCAN.
C'est aujourd'hui que se continuera la vente des ... au faubourg Franklin, par Fernandez & Whiting.

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu, samedi, 5 mars, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasin : 105 lots de terre situés à Carrollton. Ces lots sont très avantageusement placés faisant face au railroad du Mississipi et au canal de la Nouvelle Orléans. On peut y établir des maisons de maître, des jardins, des chantiers, des moulins ou fabriques et quelques unes dans le nombre sont très près de l'hôtel bâti tout récemment par la compagnie de Carrollton. Les spéculateurs et ceux qui désirent placer des fonds ne peuvent trouver de meilleure occasion. les conditions sont très favorables et on ne demande aucun endossement. On peut consulter le plan déposé à la Bourse de l'Arcade; dans quelques jours, on pourra se procurer des petites affiches où seront détaillés les différens lots et leurs dimensions.
Conditions: Un cinquième comptant, la balance à 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit, sur billets à l'ordre du vendeur et garantis par hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement.
Il sera vendu ensuite, à la Bourse de l'Arcade, un lot de terre situé au faubourg Annonciation, faisant l'encoignure des rues Pacaniers et Richard, mesurant 32 pieds de face à la rue des Pacaniers, sur 127 pieds 11 pouces 5-8 de profondeur et de face à la rue Richard mesure américaine. On pourra consulter le plan qui sera déposé à la Bourse dans quelques jours.
Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Actes de vente pardevant M Joseph B. Marks, notaire, aux frais des acquéreurs. 27—7

PAR J. B BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 6 novembre 1835, il sera vendu le mardi, 29 mars prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci après décrites, appartenant à la succession de feu Nicolas Mioton, savoir:
22 lots de terre situés dans le faubourg Washington, formant l'ilet no. 8, entre les rues Grands Hommes, Craps, France et Lesseps.
Les lots nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 8, 9 et 10, ayant chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lesseps, sur 120 pieds de profondeur entre Grands Hommes et Craps. nos. 1 et 10, formant l'encoignure; no. 11 ayant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Craps sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre Lesseps et France: les lots nos. 12, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, ayant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue France sur 120 pieds de profondeur entre Grands Hommes et Craps; les lots nos. 12 et 21 formant l'encoignure, le lot no. 22 ayant 37 pieds 8 pouces de face à la rue des Grands Hommes sur 159 pds, 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre Lesseps et France: le tout conformément à un plan dressé par L. Surgi, voyer de la ville, en date du 28 janvier 1835. et déposé à la Bourse de Hewlett.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 27f

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi, 27 du courant, à midi précis, à la Bourse Hewlett, le nègre Cowen, âgé d'environ 46 ans, bon domestique de maison et un peu jardinier et palfrenier, parfaitement honnête et sobre, depuis plusieurs années dans le pays, entièrement garanti des vices et maladies prévus par la loi, et n'est vendu que parce qu'il ne peut s'accorder avec les autres domestiques de son maître.
Conditions: un tiers comptant, la balance à 4 et 8 mois de crédit, endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et payable à la Banque de l'Union.
L'acte de vente chez Carlisle Pollock, aux frais de l'acquéreur. 27 fev

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu le lundi, 29 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, pour compte de qui il appartiendra, une caisse toile d'Irlande, superfine, pièce entière; une do du demi-pièces, avariés par l'eau, et une quantité de brin gris et mousseline à jmous ... quaire, à carreaux, avariés dans le voyage d'importation. 27 fev

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le samedi 27 fevrier 1836, à midi, a la Bourse Hewlett,
QUINZE ESCLAVES, tous habitués aux travaux d'une habitation et depuis longtemps dans le pays:
1° Frédérick, âgé d'environ 34 ans, domestique, charretier et laboureur;
3° Théodore, âgé d'environ 48 ans, n'ayant pas la vue très bonne;
2° William, âgé d'environ 21 ans, charretier et laboureur;
4° Daniel, âgé d'environ 23 ans, bon nègre de champ;
5° Sam, âgé d'environ 26 ans, charpentier;
6° Jean, nègre créole âgé d'environ 20 ans, charretier et laboureur;
7° Jacques, âgé d'environ 20 ans, charretier et laboureur;
8° Wilson, âgé d'environ 19 ans, charretier et laboureur;
9° Isaac, âgé d'environ 18 ans, bon domestique cocher, charretier et vendeur;
10° John, alias James, âgé d'environ 46 ans, bon scieur de long;
11° Holly, âgée d'environ 38 ans, bonne négresse de champ, femme de John;
12° Lisa, âgée d'environ 19 ans, avec son enfant de 8 ans, négresse de champ,
13° Marie, âgée d'environ 28 ans, avec son enfant de 2 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.
Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement: tout billet fourni qui ne sera pas exactement payé à l'échéance portera par clause spéciale intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance; les esclaves vendus seront aux risques et charges des acquéreurs du jour de l'adjudication, mais livraison ne leur en sera faite que lorsqu'ils auront fourni leurs billets: Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs: 23 fev—3

PAR T. MOSSY & GARIDEL, HEWLETT ET BRIGHT, TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le MARDI, premier mars 1836, sans réserve, à la Bourse Hewlett, à midi précis, les propriétés ci-après décrites, appartenant en société à la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, et à Daniel Warburg, savoir:
1. Quinze magasins en briques et à trois étages, couverts en ardoises, le rez de chaussée en granit, situés au faubourg Washington, dans l'ilet compris entre les rues Moreau, St. Ferdinand, de la Levée et Montégut: les sept premiers faisant face à la rue de la Levée, et les trois autres face à la rue St. Ferdinand; le no. 1 formant l'encoignure des rues de la Levée et St. Ferdinand, est loué à bail d'un an qui expirera le 30 septembre prochain, à raison de $75 par mois. Les nos. 3, 4, et 5 sont loués jusqu'à la même époque à $50 par mois chaque; les lots nos. 6 et 7 sont loués pour trois ans à raison de $50 par mois chaque.
2. Deux terrains situés au même faubourg entre les rues Moreau et de la Levée, le no. 8, mesurant 20 pieds de face à la rue St. Ferdinand, sur 39 pieds 7 pouces 11 lignes de profondeur, le no. 17, mesurant 49 pieds 8 pouces 4 lignes face au passage commun, sur 127 pieds 7 pouces et 3 lignes de profondeur, sur une ligne et 142 pieds 6 pouces 7 lignes sur l'autre.
Ces propriétés seront vendues conformément aux plans qui sera exposé à la Bourse, et peuvent être visitées jusqu'au commencement de la vente.
Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit en billets par coupons endossés à la satisfaction de la direction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par M. Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Par ordre de la direction,
25 fev SOMMEREAU, Séc.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS pour le district oriental de la Louisiane.—En Amirauté, no. 3715—Les Etats-Unis contre 25 paires de pistolets de poche &c.—En vertu d'un writ de venditione exponas à moi adressé, il sera vendu au bureau du marshal des Etats-Unis, derrière la Douane, le mardi 1er. mars prochain, à onze heures et demie du matin, 25 paires de pistolets de poche, 6 montres d'or, 12 caisses cigares etc, l'inventaire de ces articles peut être vu au bureau du marshal.
18 fev J. H. HOLLAND, marshal.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises ci-après, en débarquement du navire Augusta, venant du Hâvre,
1 caisse mouchoirs batiste 2-3, la batiste garantie tout fil.
1 caisse parasols pour dames, en étoffes façonnée et d'un genre nouveau.
1 dito dito dito gris pour deuil, bordure imprimée et brochée. 1 dito dito dito unis noirs. 3 dito mousselines et jaconas français, genre nouveau. 1 dito composée de voiles et écharpes en gaze, pour dames et enfants. 1 dito de foulards. 1 dito agraffes blanches assorties pour le détail de la ville.
J. & J. DARRAMON,
26 fev no. 20, rue de Chartres.

AVIS AUX PRISEURS—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre des mouchoirs, en batiste croisée, de couleurs foncées et à carreaux importées dans ce pays pour la première fois; cet article a été fabriqué exprès pour la Nouvelle Orléans.
27 fev J & J DARRAMON, 20, rue de Chartres

RECU par le brick Neptune de Bordeaux, 8 boucauds lignes de pêche assortis et ficelle en pelote
26 fev J. LABADIE, 59, rue de la Levée.

BEURRE—50 frequins et 10 barils de beurre de l'ouest, à vendre par G. DORSEY;
26 fev Nouvelle Levée, no 38.

GOUDRON.—480 barils de goudron en bon état reçus aujourd'hui, et à vendre par
W. E. & R. MURPHY,
26 fev no. 132, au Bassin.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
MATEO FIOL,
26 fev—3 no. 83, rue Bienville.

A LOUER.—Etablissement à nettoyer le coton.—Cet établissement vaste et commode, contigu à la presse à coton à vapeur de la Levée, sera loué par mois ou pour un certain nombre d'années. Le lot mesure 80 pieds de face à la Levée sur 267 à la rue Montégut. Il y a sur ce terrain de très grandes bâtisses, consistant en hangards, maison d'habitation et cabanes à nègres; ainsi que plateformes et échaffaudages à presse hydrauliques dans le meilleur état.
Pour les conditions s'adresser à
GEORGE EUSTIS,
26 fev—3 encoignure des rues Royale et Canal.

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 25 du présent. Les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte, de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue de Chartres, ou chez M. Gaston Bruslé. 26 fev

M. RAVAGLIO, Primo tenor Buffa, au théâtre italien dont l'ouverture doit bien tôt avoir lieu a l'honneur d'informer les messieurs et dames de cette ville qu'il donnera des leçons de chant avec accompagnement de forte-piano.
Ses prix seront très modérés.
M. Ravaglio est à la disposition du public depuis 10 a. m. jusqu'à 4 p m. On le trouvera à sa residence à l'Hôtel des Etrangers et des Habitans, tenu par Mr Marty, rue de Chartres. 25 fev—12

SUCRE DE LA HAVANE.—300 caisses sucre que bruno de la Havane; 300 dito blanc do. à vendre par 26f LEGENDRE & SAMORY